

DEPARTEMENT  
YONNE

CANTON  
CHARNY

COMMUNE NOUVELLE  
**Charny Orée de  
Puisaye**

N° AR-CCOP-ST-2020-004

REPUBLIQUE FRANCAISE

.....  
Liberté – Egalité – Fraternité

.....

# ARRETE DU MAIRE

**Routes barrées -**

**Commune déléguée de Grandchamp -  
Charny Orée de Puisaye**

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8ème partie - signalisation temporaire ;

**CONSIDERANT** les travaux de réfection de toiture de la boulangerie de Grandchamp par l'entreprise PESANT Laurent de TANNERRE EN PUISAYE.

## ARRETE

**Article 1 :** La ruelle de la Halle sera interdite à la circulation et au stationnement du 13 janvier 2020 au 24 janvier 2020.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise PESANT Laurent

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur qui devra en afficher un exemplaire sur les lieux de son application. Il fera également l'objet d'une publication en mairie. Ampliation en sera donnée à Monsieur le Maire délégué de Grandchamp, à la Police Municipale et à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Aillant/Montholon, chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait à Charny Orée de Puisaye,  
Le 10 janvier 2020  
Le Maire

Date de publication.....

Michel COURTOIS

